

ACQUISITION de voitures automobiles pour les services: Travaux & Voirie et éventuellement pour le Maire.

Le MAIRE demande au Secrétaire de donner lecture du rapport:

A. - L'organisation actuelle du service de la voirie et d'enlèvement des ordures et du service de bâtiment ont justifié les demandes des chefs de ces services d'avoir deux petites voitures automobiles à leur disposition afin de pouvoir contrôler le travail des équipes et se déplacer facilement et économiquement.

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à passer commande de deux Citroën 2 CV dans les conditions suivantes:

25 % sur l'exercice 1960

75 % sur l'exercice 1961

B. - En ce qui concerne la voiture qui est désignée pour les sorties officielles du Maire, chacun reconnaîtra qu'elle n'est plus adaptée aux nécessités, au point que pour une sortie assez longue que le Maire devait faire récemment pour représenter la Municipalité, il a dû se servir de sa voiture personnelle.

La venue prochaine de M. le Maire de Nice pose donc la question de savoir si nous ne devrions pas remplacer sans plus tarder et avant cette venue, l'actuelle "Vedette" devenue trop onéreuse en réparation, trop lourde en dépense d'essence et d'un modèle déjà périmé pour la remplacer par une I.D. 19, payable à raison de 25 % en 1960 et 75 % en 1961.

LE MAIRE. - M. LALLEMAND, chef du service de voirie est obligé de se servir pour se déplacer pour les besoins du service d'un véhicule qui lui appartient personnellement et qui ne lui permet pas de surveiller les travaux qui se font à Saint-François, le Brûlé ou la Montagne.

De même le service de Bâtiment tel qu'il a été réorganisé exige qu'une voiture lui soit affectée.

Je vous demande de m'autoriser à passer commande pour deux fourgonnettes Citroën 2 CV, dans les conditions indiquées dans le rapport dont lecture vient de vous être donnée./.

Adopté à l'unanimité.

<sup>Jeux</sup>  
Le MAIRE. - En ce qui concerne la voiture du Maire, M. REYDELLET et moi-même avons hésité avant de vous demander de la remplacer, pour ne pas grever le budget. Nous sommes cependant obligés de dire qu'il sera difficile d'emmener le Maire de Nice et même certaines personnalités, dans une voiture comme celle que nous possédons à travers l'île, voire même à travers la Commune. Nous sommes contraints de vous dire que nous devons la remplacer.

Je mets aux voix, restant entendu que le paiement se fera à raison de 25 % en 1960 et 75 % en 1961.

Adopté à l'unanimité, moins une abstention, M. REYDELLET qui n'a pas pris part au vote.

LE MAIRE. - M. MANES, devant assister à une réunion à la Préfecture, demande que le dossier n° 16 soit examiné en priorité.

Ce qui est accepté par le Conseil.